



Réunion du 14 décembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 90

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier DARRACQ (suppléant de Michel JESER), Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Fabien LARRIVIERE, Catherine LEYGUES, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à Henri POUSTIS), Mathias DUCAMIN, Michel DARETTE (pouvoir à Didier REY), Daniel BOULIN (pouvoir à Francis LARROQUE), Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Dominique LALANNE (pouvoir à Bernadette PRADA), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Jean-Pierre HOURCLE), Bernard MELIANDE (pouvoir à Yves DARRIGRAND), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Philippe GAUDET), René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET), Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à Georges TROUILHET), Gérard DUCOS (pouvoir à Nadia GRAMMONTIN), Philippe ARRIAU (pouvoir à Jacques CASSIAU-HAURIE).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Nadia GRAMMONTIN et M. Anthony BERBEL.

RAPPORT N° 15 : REGLEMENT D'INTERVENTION RELATIF A L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE

Rapporteur : Mme Aline LANGLES

La communauté de communes de Lacq-Orthez mène depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de soutien à l'amélioration de l'habitat privé au travers notamment de son intervention forte en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables.

La communauté de communes de Lacq-Orthez est aussi un acteur majeur dans les différents dispositifs partenariaux soutenus par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui visent à

réhabiliter les logements des propriétaires les plus modestes et les logements locatifs privés aux loyers conventionnés.

Conformément aux enjeux mis en exergue dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) dont le projet est présenté au présent Conseil communautaire, la communauté de communes de Lacq-Orthez souhaite poursuivre une politique forte en matière de requalification du parc privé et de lutte contre la précarité énergétique. Pour cela, elle souhaite afficher une politique commune Habitat-Energie.

Un des objectifs majeurs du nouveau PLH est par ailleurs de travailler sur la revitalisation des centres villes et centres-bourgs. Les priorités fixées dans le PLH 2016-2021 sont :

- Améliorer le confort et les performances, notamment énergétiques, des logements existants,
- Lutter contre l'habitat indécent et indigne,
- Favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- Favoriser l'accession des jeunes ménages dans les centres villes et centres-bourgs dans l'ancien,
- Développer une offre de logements locatifs à loyers conventionnés mais aussi à loyers intermédiaires dans les centres-bourgs et centres villes.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, plusieurs actions sont proposées :

1. Etre partenaire du nouveau programme d'intérêt général (PIG) mis en place par le département des Pyrénées-Atlantiques et couvrant la période du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2018.

Les priorités du PIG dénommé « Bien chez soi », encadrées par les priorités nationales de l'ANAH, portent sur la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement et l'accès au logement de personnes en difficulté à travers l'aide à la production d'une offre de logements à loyers conventionnés.

Il est proposé de compléter les aides de l'ANAH, du département et d'éventuels partenaires tels que les caisses de retraite à hauteur de 15 % du montant des travaux subventionnés.

2. Poursuivre une politique volontariste en matière de maîtrise de l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique.

Il est proposé de poursuivre le dispositif spécifique de soutien aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (résidences principales) pour les propriétaires sous conditions de ressources en modifiant néanmoins le règlement existant. L'aide est toujours conditionnée et variable en fonction du saut énergétique constaté par un diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux.

3. Mettre en place un dispositif spécifique en faveur de la requalification de l'habitat en centres villes et centres-bourgs.

Les objectifs fixés par le PLH en matière de revitalisation des centralités urbaines et de lutte contre l'augmentation de la vacance amènent la communauté de communes de Lacq-Orthez à proposer un dispositif d'aides particulier et très volontariste sur des périmètres ciblés de centres-bourgs.

Les aides sont orientées vers les primo-accédants à la propriété, les propriétaires bailleurs qui réhabilitent un logement à loyer conventionné social ou intermédiaire et vers les propriétaires occupants modestes dont le logement est très dégradé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer la convention de partenariat avec le département des Pyrénées-Atlantiques relative au programme d'intérêt général « Bien chez soi » annexée à la présente délibération,
- **d'adopter** le règlement d'intervention relatif à l'amélioration de l'habitat privé comportant trois volets : le dispositif de soutien aux projets relevant du PIG « Bien chez soi », le dispositif de soutien aux économies d'énergie, le dispositif de soutien aux projets de requalification de l'habitat en centres villes et centres-bourgs annexés à la présente délibération,

- **de donner** délégation à son Président pour l'examen des dossiers de demandes de subvention et la décision de l'attribution des aides dans le cadre du respect du règlement.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/12/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/12/2015